

Le **Règlement général sur la protection des données** - RGPD (Règlement EU 2016/679 du 27 avril 2016) contient de nouvelles dispositions qui doivent permettre de gérer, traiter et sécuriser « efficacement » les données personnelles des citoyens européens.

Le RGPD est une amélioration de la législation européenne datant de 1995 sur la protection de la vie privée et des données. Le RGPD détaille les obligations en matière de traitements des données personnelles. Le RGPD précise également les droits d'une personne en matière de collecte et d'utilisation de ces données.

Atelier 3000 traite des données personnelles pour le compte de ses clients ainsi que les données de son personnel. Atelier 3000 doit donc respecter la réglementation au niveau national mais aussi au niveau européen. Atelier 3000 s'engage à protéger suffisamment les données personnelles.

Atelier 3000 établit une série de procédures internes à l'entreprise qu'il s'engage à respecter. Une évaluation régulière sera réalisée.

Atelier 3000 s'engage à s'adapter aux procédures mises en place par ses clients lors de la mise en place de leurs propres chartes RGPD.

Comment Atelier 3000 s'organise pour protéger vos données et votre vie privée ?

- Mise en place de procédures et de directives pour assurer la sécurité des données.
- Atelier3000 dispose de protection tel que, un pare-feu, un serveur proxy et logiciel antivirus.
- Atelier3000 met en place un système de droit d'accès pour les utilisateurs de son parc informatique
- Le rôle et les responsabilités au sein de l'entreprise sont clairement définis.

Mesures à prendre afin de se conformer aux dispositions RGPD d'ici mai 2018 :

- Etablir un registre reprenant toutes les activités de traitement de données personnelles selon le modèle proposé par la commission de la vie privée.
- Des accords seront passés avec les clients et sous-traitants afin de respecter les règles du RGPD.
- Une analyse de notre parc informatique.
- Informations et formations de nos collaborateurs pour l'application du RGPD.
- Etablissement de la procédure en cas d'infraction des données à caractère personnelle.